

AR Prefecture

016-200054047-20220523-2022_05_23_01-BF
Reçu le 25/05/2022
Publié le 25/05/2022

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'approuver cette décision modificative n°1 au budget général.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette décision modificative n°1 au budget général 2022

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 24 mai 2022



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

